

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1^{er} février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Marie-France CAUSEUR
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 FEV. 2023

Date de publication : 10 FEV. 2023

Délibération n° 2023-018 : Subvention à l'école d'Esquibien pour un voyage scolaire à Brasparts

Rapporteur : Mme Armelle BRARD

L'école d'Esquibien demande un financement à la commune pour l'organisation d'un voyage scolaire à Brasparts

Le financement prévisionnel du voyage est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût du voyage (24 élèves)	6 638,00 €	Financement APE	2 214,00 €
		Subvention commune	2 214,00 €
		Contribution parents d'élèves	2 210,00 €
TOTAL	6 638,00 €	TOTAL	6 638,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser l'attribution d'une subvention à l'école d'Esquibien pour l'organisation d'un voyage scolaire pour un montant de 2 214 € ;
- autoriser M. Le Maire à signer les pièces et documents afférents à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
M. Didier LOAS

